

Aubagne, le 02 Juin 2022

Objet : Confirmation définitive d'inscription en formation en soins infirmiers 2022/2023 pour FPC

Vous devez confirmer par écrit auprès de l'institut votre inscription en formation, au plus tard le 10 juin 2022, et par mail à : ifsi@ifsi-aubagne.fr

Vous aurez alors jusqu'au **17 juin inclus** au plus tard pour nous faire parvenir le chèque des frais de scolarité d'un montant de **170 euros**, adressé à : **Instituts de Formations Paramédicales du CH Edmond Garcin - 35, avenue des Sœurs Gastine – BP 31330 - 13677 AUBAGNE Cedex.**

En précisant au dos : nom – prénom – étudiant.e de 1^{ère} année – A l'ordre de : **REGIE REC CH EDMOND GARCIN**

La somme de 92 euros (CVEC Contribution vie étudiante et de campus) est à payer avant l'inscription directement sur le site du CROUS (règlement à partir du 03/06/2022) à : cvec.etudiant.gouv.fr (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)

Une fois le règlement effectué, téléchargez l'attestation de paiement et joignez-la impérativement à votre dossier d'inscription à l'IFSI.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

En cas de non-respect de ces délais, vous serez présumé.e avoir renoncé à votre admission.

A cet effet, je vous prie de trouver ci-joint :

- Une fiche de renseignements **à retourner à l'IFSI en même temps que la confirmation d'inscription, dûment complétée (par mail)**
- Un courrier d'entrée en formation
- Un descriptif de la formation
- Le passeport médical concernant les examens et vaccinations

**Directrice des Soins
Coordonnatrice Générale des Instituts
de Formations Paramédicales**

Marie-Dominique CARDI
Directrice des Instituts de Formations Paramédicales
CENTRE HOSPITALIER Edmond GARCIN
35 Avenue des Sœurs Gastine
BP 31330
13677 AUBAGNE Cedex
Tél. : 04.42.84.71.55
mail : ifsi@ifsi-aubagne.fr